



Mairie de Taden
7, Rue du Manoir
22100 TADEN
02 96 87 63 50
Contact.mairie@taden.bzh

Communiqué de la majorité municipale de Taden

« L'Art au Manoir » : rétablir les faits et rappeler l'engagement culturel de la commune

Depuis plusieurs semaines, des articles de presse évoquent la fin prochaine de l'exposition « L'Art au Manoir ».

Les élus de la majorité municipale souhaitent rappeler qu'à ce jour, aucune décision municipale n'a été prise pour mettre fin à cette manifestation. Dès lors, contrairement à ce qui peut être laissé entendre, ce n'est pas la commune qui a décidé de mettre un terme à l'exposition : l'hypothèse de son arrêt est aujourd'hui évoquée par son organisateur, M. Popineau.

En l'absence de décision du Conseil municipal ou du Maire en ce sens, il convient donc de rétablir les faits et de ne pas laisser penser que la municipalité serait à l'origine de cette situation.

Une politique culturelle qui se renforce

À la suite des informations diffusées dans la presse, la municipalité a reçu plusieurs courriers de personnes s'interrogeant sur cette situation et mettant en cause, pour certaines, la politique culturelle de la commune.

Nous souhaitons donc apporter les précisions nécessaires afin que chacun puisse disposer d'une information complète et objective. Nous respectons naturellement l'attachement exprimé à l'exposition « L'Art au Manoir », mais il nous semble essentiel que le débat repose sur des faits précis et sur les décisions réellement prises par la commune.

Contrairement à certaines affirmations, la culture n'est pas une variable d'ajustement pour la commune. Le budget qui lui est consacré progresse de près de 38 %, passant de 18 411 € en 2025 à 25 365 € en 2026.

Cette évolution permet de soutenir de nombreux projets : renouvellement de l'exposition « L'Art au Manoir », exposition photographique accompagnée d'un concert, neuf concerts estivaux lors des marchés, soutien au théâtre et au festival « Les Renc'Arts » par la convention multicommunale, cinéma de plein air à Trélat, exposition des Sculpteurs de Bretagne en fin d'année, ou encore valorisation du patrimoine communal.

Notre ambition est de proposer une politique culturelle ouverte et diversifiée, qui accompagne toutes les formes d'expression artistique et s'adresse à tous les publics.

Le respect des règles de la commande publique

Les élus de la majorité rappellent également que le financement de « L'Art au Manoir » ne correspond pas à une subvention versée à un collectif d'artistes, comme le laisse entendre son organisateur, mais au règlement d'une prestation de services réalisée par M. Popineau, entrepreneur individuel, pour un montant de 12 200 € nets perçus, sans compter les frais de publicité et de création d'affiche payés par la mairie.

À ce titre, cette prestation relève des règles de la commande publique auxquelles toute collectivité doit se conformer. Le respect de ces obligations garantit la transparence, l'égalité de traitement et la bonne utilisation des deniers publics.

Agir dans l'intérêt des Tadennaises et des Tadennais

Les élus de la majorité municipale respectent l'attachement exprimé par les visiteurs, les artistes et les habitants des communes voisines pour la vie culturelle de Taden.

Toutefois, leur responsabilité première est de gérer la commune dans l'intérêt général et dans le respect des règles qui s'imposent aux collectivités.

La majorité municipale continuera à porter une politique culturelle ambitieuse, avec ou sans l'exposition « L'Art au Manoir », accessible et diversifiée, tout en veillant à une gestion responsable des finances publiques.

Pour les élus de la majorité municipale de Taden,
Gaëtan ALLANO, Maire de Taden.

